



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 106185

Texte de la question

M. Georges Colombier interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur une pétition intitulée "Je ne veux pas de chasseur dans mon école" lancée par deux associations anti-chasse. Cette pétition invite les enfants et les familles à s'opposer aux actions pédagogiques autour de la faune sauvage, de sa gestion et de la ruralité auxquelles peuvent participer, dans les écoles, les associations de chasse. En plus du mot d'ordre peu tolérant, cette pétition met en scène un chasseur caricaturé. Cette image provocante est aux antipodes de la réalité d'une très grande partie du monde cynégétique qui pratique la chasse de façon éthique avec le souci du dialogue, de l'ouverture et du partage de la nature. Cette campagne de propagande traduit, par conséquent, une vision de notre société sectaire et dogmatique. À un moment où les chasseurs, qui représentent 1 400 000 participants, s'affirment de plus en plus comme des acteurs à part entière de la biodiversité et de la préservation de l'environnement, cette pétition est plus que choquante. Aussi, il lui demande de lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi confère aux fédérations départementales des chasseurs des missions étendues et précises. À côté de ces missions, les fédérations ont développé de nombreuses missions d'éducation et de sensibilisation à la nature, à la chasse, à la biodiversité et plus généralement à la protection de l'environnement. Cela s'est traduit très concrètement, en mars 2010, par la signature d'une convention sur ce sujet, entre la Fédération nationale des chasseurs, la Fédération de la pêche en France, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Dans le cadre de l'examen des propositions de loi sur la chasse déposées par le sénateur Pierre Martin et par le député Jérôme Bignon, les parlementaires, en première lecture au Sénat le 5 mai, et le 11 mai 2011 à l'Assemblée nationale, se sont prononcés très majoritairement en faveur de la reconnaissance dans la loi de ce rôle en matière d'information et d'éducation, le Gouvernement ayant exprimé son soutien à cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106185

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4119

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6885